



**Direction Générale Adjointe**  
**Vie Citoyenne et Développement Urbain**  
**Pôle Habitat-Logement**  
**☎ 04.42.77.63.72 - FAX : 04.42.77.63.75**  
**[Logement.habitat@ville-vitrolles13.fr](mailto:Logement.habitat@ville-vitrolles13.fr)**

**PIECES A FOURNIR (EN PHOTOCOPIES) POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE**

Arrêté du 28 Mars 2011

**Pour les personnes majeures ainsi que les enfants de plus de 16 ans**

Pièce d'identité recto verso, de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité, OU d'un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour accompagné du passeport.

**Situation familiale :**

- **Marié(e)** : livret de famille
- **Veuf (ve)** : certificat de décès ou livret de famille
- **PACS** : attestation d'enregistrement du PACS
- **Enfant attendu** : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines
- **Divorcé(e) ou séparé(e)** : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

**Situation Professionnelle :**

- **Si salarié** : Contrat de travail
- **Si étudiant** : Carte d'étudiant
- **Si apprenti** : Contrat de travail

**Montant des Ressources Mensuelles :**

- **Salarié** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur
- **Artisan, commerçant, profession libérale** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- **Retraite ou pension d'invalidité** : notification de pension
- **ASSEDIC** : avis de paiement
- **Indemnités journalières** : attestation de paiement de la sécurité sociale
- **Pensions alimentaires reçues** : extrait de jugement
- **Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)** : notification CAF/MSA
- **Étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse
- **Avis d'imposition ou non-imposition des déclarations sur les revenus des deux années précédentes**

### Logement/hébergement actuel :

- **Locataire** : bail et quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.
- **Hébergé chez parents, enfants, particulier** : attestation de la personne qui héberge et copie de sa pièce d'identité.
- **En structure d'hébergement, logement-foyer** : attestation de la structure d'hébergement **en camping, hôtel** : reçu
- **Sans-abri** : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation
- **Propriétaire** : acte de propriété, plan de financement, publication de vente...

### Motif de votre demande :

- **Sans logement** : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
- **Logement non décent** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
- **Logement insalubre ou dangereux** : jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble
- **Local impropre à l'habitation** : jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation
- **Logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : lettre congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- **Violences familiales** : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte
- **Coût du logement trop élevé** : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- **Handicap** : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAP) ou d'un organisme de sécurité sociale
- **Raison de santé** : certificat médical
- **Divorce, séparation** : jugement de divorce ou séparation de rupture de PACS ; ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée
- **Regroupement familial** : attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- **Assistant maternel ou familial** : agrément
- **Mutation professionnelle** : attestation de l'employeur actuel ou futur
- **Accédant à la propriété en difficulté** : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- **Rapprochement du lieu de travail** : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur